



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 56 du 25 juillet 2025

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 6

CIRCULAIRE N° 5448/ARM/DPM/SRM/OFF

portant abrogation de circulaires.

Du 21 juillet 2025

CIRCULAIRE N° 5448/ARM/DPMM/SRM/OFF portant abrogation de circulaires.

Du 21 juillet 2025

NOR A R M B 2 5 5 2 3 5 2 C

Texte(s) abrogé(s) :

- ↳ [Circulaire n° 0-6949-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF du 04 juin 2020 relative aux concours externes d'admission en première année à l'École navale en 2020.](#)
- ↳ [Circulaire N° 0-20045-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF du 12 octobre 2020 relative au recrutement au choix au grade d'enseigne de vaisseau de première classe dans le corps des officiers spécialisés de la Marine en 2022.](#)
- ↳ [Circulaire N° 0-21269-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF du 12 novembre 2020 relative au recrutement d'élèves destinés à suivre le cycle de formation militaire et universitaire de l'école navale allemande, rentrée scolaire 2021.](#)

Référence de publication :

BOC n°56 du 25/7/2025

1. ABROGATIONS

La circulaire N° 0-6949-2020 /ARM/DPMM/SRM/OFF du 4 juin 2020 relative aux concours externes d'admission en première année à l'École navale en 2020 est abrogée.

La circulaire N° 0-20045-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF du 12 octobre 2020 relative au recrutement au choix au grade d'enseigne de vaisseau de première classe dans le corps des officiers spécialisés de la Marine en 2022 est abrogée.

La circulaire N° 0-21269-2020/ARM/DPMM/SRM/OFF du 12 novembre 2020 relative au recrutement d'élèves destinés à suivre le cycle de formation militaire et universitaire de l'école navale allemande, rentrée scolaire 2021 est abrogée.

2. PUBLICATION

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le capitaine de frégate
chef du bureau "officiers" du service recrutement de la Marine,

Pauline CARTOU.